



ADDITIF N°01

DAO N° 08 /AONO/AER/CIPM/2025 du 27 mai 2025 pour :

- L'acquisition et l'installation d'équipements informatiques spécialisés pour l'extension de la capacité de stockage du DATA Center en vue de la conservation des données de l'AER.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 17 : Caution de soumission

➤ AU LIEU DE :

Toute offre non accompagnée d'un cautionnement de soumission acceptable sera rejetée par la commission de passation des Marchés

➤ LIRE :

Toutes Offre non accompagnée d'un cautionnement de soumission non timbrée ne portant pas la mention manuscrite accompagnée d'un reçu CDEC sera rejetée par la commission de Passation des Marchés.

Dans l'AAO

➤ LIRE :

Mode de soumission Hors ligne

DANS l'AAO

15. CRITÈRES D'ÉVALUATION.

15-1. Critères éliminatoires.

➤ AU LIEU DE :

- La non production au delà de 48 heures après ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- Des fausses déclarations, manœuvre frauduleuse ou pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- La non présentation du reçu de la caisse des dépôts et consignation (CDEC) ;
- Du non respect du format de fichier des offres ;
- De l'absence des prix unitaires quantifiés dans l'offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financier (la soumission, le BPU, le DQE) ;

- Toute entreprise ayant un contrat en cours avec l'AER, et dont le délai n'a pas été respecté ne peut soumettre de candidature ;
- Note technique inférieur à 80 % de oui
- Surface financière insuffisante ;
- Absence de caution de soumission ;
- Dossier technique incomplet (conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée ou absence de l'attestation de visite des lieux ou de la note méthodologique le cas échéant)

➤ **LIRE**

- La non production au delà de 48 heures après ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- Des fausses déclarations, manœuvre frauduleuse ou pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- La non présentation du reçu de la caisse des dépôts et consignation (CDEC) au delà de 48 heures de l'ouverture des plis ;
- De l'absence des prix unitaires quantifiés dans l'offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le BPU, le DQE) ;
- Note technique inférieur à 80 % de (OUI)
- Surface financière insuffisante ;
- Absence de caution de soumission timbrée portant mention manuscrite accompagnée du reçu CDEC ;
- Dossier technique incomplet (conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée ou absence de l'attestation de visite des lieux ou de la note méthodologique le cas échéant).

CRITERES ELIMINATOIRES

➤ **AULIEU DE :**

- La non production au delà du délai de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme où absente lors de l'ouverture des plis ;
- Des fausses déclarations, manœuvre frauduleuse ou pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- La non présentation du reçu de la caisse des dépôt et de consignation (CDEC)
- Du non respect du format de fichier des offres ;
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière,
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la caution de soumission, le BPU, le DQE) ;
- Toutes entreprise ayant un contrat en cours avec l'AER e dont le délai n'a pas été respecté ne peut soumettre de candidature ;
- Note technique inférieur à 80 % de (OUI) ;
- Surface financière insuffisante ;
- Absence de caution de soumission ;
- Dossier technique incomplet (conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée ou absence de l'attestation de visite de site des lieux ou de la note méthodologique le cas échéant)

➤ **LIRE**

- La non production au delà du délai de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme où absente lors de l'ouverture des plis ;
- Des fausses déclarations, manœuvre frauduleuse ou pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- La non présentation du reçu de la caisse des dépôts et de consignation (CDEC)
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière,
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la caution de soumission, le BPU, le DQE) ;

- Note technique inférieur à 80 % de (OUI) ;
- Surface financière insuffisante ;
- Absence de caution de soumission timbrée accompagnée du reçu (CDEC) ;
- Dossier technique incomplet (conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée absence de l'attestation de visite de site des lieux ou de la note méthodologique le cas échéant)

INCOHERENCE ENTRE L'AAO et LE RPAO AU SUJET DES CRITERES ELIMINATOIRES ET ESSENTIELLES .

➤ LIRE

CRITERES ESSENTIELLES :

-Les critères d'admission des dossiers Administratifs sont essentiellement basés sur la vérification de la conformité des pièces administratives demandées :

L'évaluation technique sera faite sur la base de notation binaire (Oui ou NON) de manière à atteindre la note globale de 100 % de (OUI) ces critères détaillées à la pièce numéro 10 du DAO ont été groupés par rubrique ainsi qu'il suit :

- 1- Présentation générale de l'offre ;
- 2- Référence du soumissionnaire dans les travaux similaires ;
- 3- Capacité technique (moyen humain et matériel)
- 4- Méthodologie d'exécution et plan de travail ;
- 5- Capacité financière
- 6- Note technique minimale requise pour l'analyse de l'offre financière est de 80 % de (OUI)

CRITERES ELIMINATOIRE :

➤ LIRE :

- La non production au delà du délai de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non confirme où absente lors de l'ouverture des plis ;
- Des fausses déclarations, manœuvre frauduleuse ou pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- La non présentation du reçu de la caisse des dépôts et de consignation (CDEC)
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière,
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la caution de soumission, le BPU, le DQE) ;
- Note technique inférieur à 80 % de (OUI) ;
- Surface financière insuffisante ;
- Absence de caution de soumission timbrée accompagnée du reçu (CDEC) ;
- Dossier technique incomplet (conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée absence de l'attestation de visite de site des lieux ou de la note méthodologique le cas échéant.

10 Remise des Offres

LIRE :

25 juin 2025 à 13heures

OUVERTURE DES PLIS

LIRE :

25 juin 2025 à 14 heures

➤ : INCOHERENCE ENTRE LE BORDREAU DES PRIX UNITAIRES ET LE
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF AU SUJET DU NOMBRE DES ARTICLES A FOURNIR.

➤ LIRE :

1. BORDREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES PRIX FORFAITAIRE

| BORDREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES PRIX FORFAITAIRE | | | | | |
|---|--------|--|------------------|-----------------|--|
| Article N | Codes | Désignation des fourniture | PU (en chiffres) | PU (en lettres) | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 1 | OC001 | Baie de stockage Oceanstor 5500 avec 10 disques durs internes installés pour un total de 24To | | | |
| 2 | OC002 | Installation, configuration et mise en service de la baie de stockage dans le réseau de stockage existant du data center sans interruption de service. | | | |
| 3 | OC003 | Formation des personnels informatiens sur le déploiement et l'administration de la baie de stockage et l'outil de management des disques. | | | |
| 4 | OC004 | Accessories auxiliaires | | | |
| 5 | OC 005 | Manutention général et mise en service | | | |
| 6 | OC 006 | Démantèlement, transport et entreposage des équipements dans les magasin de l'AER | | | |

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF LOT 1

| N | Désignation | Unité | Qté | Fournitures | | Services | | | | |
|-----------------------------|--|-------|-----|-------------|----|----------|----|--|--|--|
| | | | | PU | PT | PU | PT | | | |
| 1- Fournitures | | | | | | | | | | |
| UPS 5000G | | | | | | | | | | |
| 1 | Baie de stockage Oceanstor 5500 avec 10 disques durs internes installés pour un total de 24To | pcs | 1 | | | | | | | |
| 2 | Installation, configuration et mise en service de la baie de stockage dans le réseau de stockage existant du data center sans interruption de service. | pcs | 1 | | | | | | | |
| 3 | Formation des personnels informaticiens sur le déploiement et l'administration de la baie de stockage et l'outil de management des disques. | pcs | 1 | | | | | | | |
| 4 | Accessoires auxiliaire | ens | 1 | | | | | | | |
| 2- Services connexes | | | | | | | | | | |
| 5 | Manutention général et mise en service | ens | 1 | | | | | | | |
| 6 | Démantèlement, transport et entreposage des équipements dans les magasin de l'AER | ens | 1 | | | | | | | |
| SOUS TOTAL SERVICES | | | | | | | | | | |
| | TOTAL 1 (FOURNITURES) | | | | | | | | | |
| | TOTAL 2 (Services) | | | | | | | | | |
| | TOTAL HTVA =TOTAL 1+TOTAL 2 | | | | | | | | | |
| | TVA | | | | | | | | | |
| | AIR (5,5%) | | | | | | | | | |
| | TOTAL TTC | | | | | | | | | |
| | NAP | | | | | | | | | |

INCOHERENCE ENTRE LES ARTICLES 1.2 et 13.1 du RPAO AU SUJET DU DELAIS DE LIVRAISON

➤ **LIRE : 06 mois**

18 JUIN 2023

Le Directeur Général

Moussa OUSMANOU

